

Réunion plénière du Comité de Direction
par visioconférence
Extrait du procès verbal

**Mardi 15 décembre 2020
à 19 heures**

6. Arbitrage et gestion du statut de l'arbitrage en Moselle > Hervé KOENIG et Vincent MERULLA

. Modification du Règlement Intérieur de la CDA

Le Comité de Direction du District Mosellan de Football adopte la proposition de la CDA Moselle, au sujet de l'Annexe VIII de son Règlement Intérieur, en y ajoutant :

« CAS PARTICULIERS pour les D1 et PD1

En raison de circonstances exceptionnelles (par exemple une pandémie ...) ne permettant pas un classement sur TROIS observations, les Arbitres D1 seront classés avec seulement DEUX prestations notées.

Dans ce cas, si des arbitres ont déjà été vus trois fois, SEULES les DEUX MEILLEURES NOTES seront prises en compte pour le calcul du classement annuel. »

Henri VIGNERON, secrétaire général